



HABITATION – HONORAIRES DE GERANCE

Honoraires de base (calculés sur les sommes encaissées pour le compte du mandant, selon le taux défini dans le mandat)
7,20% TTC

FRAIS ENVOI DE COMPTE

Par mois ou par trimestre et par lot 14 €

DOSSIER DE SUBVENTION ET/OU EMPRUNT

Constitution d'un dossier de demande de subvention ou d'emprunt 310 €

RENSEIGNEMENTS ET DECLARATION FISCALES

Déclaration de revenus fonciers par immeuble 85 €

Rédaction d'une note de renseignements destinée à l'établissement de la déclaration d'ISF Tarif Horaire*

ÉTABLISSEMENT DES DÉCLARATIONS DE TVA

Déclaration mensuelle 49 €

Déclaration trimestrielle 49 €

MISSIONS EXCEPTIONNELLES

Gestion des sinistres, assistance aux expertises, constitution dossier et suivi procédure
Facturation au temps passé Tarif horaire*

Evaluation d'un bien avec rapport écrit (pour déclarations ISF, successions, donations...)
Facturation au temps passé Tarif horaire*

TRAVAUX

Montant supérieur à 1500€ TTC

Gestion administrative, financière hors suivi technique (sur le montant HT des travaux) 3,50 % 3.50 %

Gestion technique (sur le montant HT des travaux)

GESTION DES LOYERS ET DU CONTENTIEUX

À la charge du locataire (baux n'entrant pas dans le champ d'application de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989)

Gestion des impayés : 1ere mise en œuvre partielle de la clause pénale Gracieux

Gestion des impayés : 2° mise en œuvre partielle de la clause pénale 25 €

Frais de rejet de prélèvements 19 €

Constitution d'un dossier pour l'huissier 200 €

Constitution d'un dossier pour l'avocat 200 €

Suivi de la procédure (*facturation au temps passé*) Tarif horaire*

À la charge du propriétaire (en cas de non souscription de l'assurance GLI) - tous les baux

Gestion des impayés : Premier rappel Gracieux

Gestion des impayés : lors de la mise en œuvre du deuxième rappel 25 €

Constitution d'un dossier pour l'huissier 200 €

Constitution d'un dossier pour l'avocat 200 €

Suivi de la procédure (*facturation au temps passé*) Tarif horaire*

GESTION DES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Gestion des diagnostics Tarif horaire*

TARIF HORAIRE DES VACATIONS

Heures ouvrables du Lundi au Vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 Tarif horaire*

Pendant les heures ouvrables : 122 €

Majoration hors heures ouvrables

Jusqu'à 20h + 25 %

De 20h jusqu'à 22h + 50 %

Après 22h + 100 %

Le temps de déplacement est facturé sur la base du tarif horaire

Régie Lépine & Co-3R GESTION 10 Place Raspail 69007 LYON– SAS au capital social 10 000€ -

R.C.S. LYON 899 335 780 – Carte Professionnelle de Gestion n°CPI69012021000000095.Cci de Lyon /Garantie Financière 120 000€ - SOCAF 26 Avenue de Suffren 75015 PARIS 15. N° adhérent SP 33149 /Assurance MMA 14 Boulevard Marie et Alexandre

Oyon 72030 LE MANS CEDEX 9. N° adhérent 2021-33149. Banque CCM OULLINS Rib FR7610278073160002091150282

.N°Tva intra communautaire fr76899335780.



GARANTIE LOYERS IMPAYÉS

GLI et détérioration immobilière 2,70 % TTC

ASSURANCE PROPRIÉTAIRE NON OCCUPANT

PNO (appartement vide ou meublé, garage ou parking loué indépendamment) 65 €
 Pour les garages ou parkings loués avec l'appartement, leur cotisation est incluse (si même adresse)

HONORAIRES POUR LES PRESTATIONS RELATIVES A LA MISE EN LOCATION D'UN

APPARTEMENT OU D'UNE VILLA ENTRANT DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI N°89-462 DU 6 JUILLET 1989

À la charge du locataire

Ces honoraires sont fixés conformément au Décret N°2014-890 du 1er août 2014

Honoraires visites, constitution du dossier de candidature et de rédaction du bail : Zone très tendue 12€/m² / Zone tendue 10€/m² / Hors zones 8€/m²

Honoraires états des lieux (dus à compter de la réalisation de la prestation) : 3€/m² de surface habitable

À la charge du propriétaire

Ces honoraires sont fixés conformément au Décret N°2014-890 du 1er août 2014

Honoraires visites, constitution du dossier de candidature et de rédaction du bail : Zone très tendue 12€/m² / Zone tendue 10€/m² / Hors zones 8€/m²

Honoraires états des lieux (dus à compter de la réalisation de la prestation) 3€/m² de surface habitable

HONORAIRES POUR LES PRESTATIONS RELATIVES A LA MISE EN LOCATION D'UN

APPARTEMENT OU D'UNE VILLA N'ENTRANT PAS DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI N°89-462 DU 6 JUILLET 1989

À la charge du locataire

Location, rédaction du bail, états des lieux 1 mois de loyer

À la charge du propriétaire

Location 1 mois de loyer
 Rédaction du bail 120 €

Location d'un emplacement de stationnement

À la charge du locataire

Location 1 mois de loyer
 Rédaction du bail 120 €

À la charge du propriétaire

Location 1 mois de loyer
 Rédaction du bail 120 €

Rédaction divers actes

Rédaction d'un avenant au bail en cours de bail 245 €

LOCAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX

Sur le montant annuel du loyer hors taxes

Recherche de locataires

Recherche et sélection locataires avec visites accompagnées 36 %

Rédaction divers actes

Établissement d'un bail, d'un bail en renouvellement, d'un avenant, d'une subrogation

Sur le montant HT du loyer annuel nouveau 6 %
 Minimum de perception 500 %

Rédaction d'un avenant de révision

Sur le montant HT du loyer annuel nouveau 2 %
 Minimum de perception 350 €

Constat d'état des lieux

Local commercial ou professionnel (par m²) 3 €
 Minimum de perception 100 €

*Tarif en TTC

RL 20/01/2023

Régie Lépine & Co-3R GESTION 10 Place Raspail 69007 LYON- SAS au capital social 10 000€ -

R.C.S. LYON 899 335 780 – Carte Professionnelle de Gestion n°CPI69012021000000095.Cci de Lyon /Garantie Financière 120 000€ - SOCAF 26 Avenue de Suffren 75015 PARIS 15. N° adhérent SP 33149 /Assurance MMA 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS CEDEX 9. N° adhérent 2021-33149. Banque CCM OULLINS Rib FR7610278073160002091150282

.N°Tva intra communautaire fr76899335780.